

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°17 du 1er août 2017

Vignes

Données du réseau: 28 parcelles ont été observées les 3 juillet et 1er août, 13 dans le vignoble de St Pourçain et 15 dans celui des Côtes d'Auvergne.



Stades de la vigne:

Le véraison se poursuit mais semble peu rapide. Toutes les parcelles ont maintenant démarré la véraison, mais celles ayant déjà commencé la semaine dernière ont peu évolué. La vigne est très verte, avec peu de marques de carences. La pousse est souvent encore active.

Observations Ravageurs :

Tordeuse (Eudémis) :

Le second vol est terminé, et a été particulièrement faible. Les perforations (petits trous creusés dans la baie par les chenilles juste écloses pour se mettre à l'abri et se nourrir) sont maintenant bien visibles. Lorsqu'elles sont présentes, on en dénombre entre 2 et 5 pour 100 grappes, ce qui est une pression moyenne. Même si les baies où se sont installées les chenilles sont détruites, les dégâts les plus à craindre sont indirects : le botrytis s'installe très souvent sur ces baies.

Groupe de baies perforées par une chenille d'eudémis : la baie devient marron là où elle a creusé



Chenille d'eudémis, responsable des perforations

Cicadelle verte :

Les populations sont toujours faibles dans la plupart des parcelles, même sur celles qui n'ont pas fait l'objet de lutte spécifique, et largement en dessous du seuil de nuisibilité (50 larves pour 100 feuilles). Les marques de grillures sur le feuillage progressent peu pour l'instant.

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourcinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°17 du 1er août 2017

Vignes

Cicadelle de la flavescence dorée :

Les premiers adultes doivent maintenant être apparus.

La lutte contre la cicadelle est obligatoire dans les vignes mères de greffon et de porte-greffe.

Le 3ème traitement obligatoire doit avoir lieu entre le **28 juillet et le 7 août 2017** sur les **vignes mères**.

Observations Maladies :

Le BSV s'appuie sur le réseau Modélisation animé par l'IFV du Val de Loire, pour l'évaluation de la situation sanitaire en ce qui concerne le Mildiou, l'Oïdium et le Black rot. Afin de vérifier la pertinence de la modélisation, des témoins non traités sont suivis en parallèle.

Mildiou:

Le nombre de parcelles présentant des taches de mildiou augmente encore pour atteindre environ 70%. Mais les attaques sont limitées la plupart du temps aux jeunes feuilles du haut du feuillage, et ne sont pas préoccupantes.

Les jeunes feuilles sont cependant toujours très sensibles et le risque de contamination se maintient élevé. Autour de la véraison, les vieilles feuilles redeviennent elles aussi sensibles au mildiou.

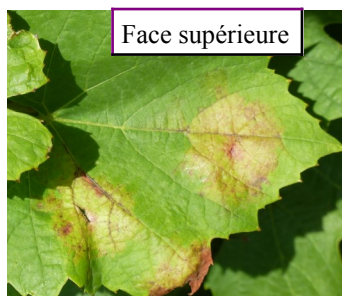
Les grappes ne présentent quant à elles plus de risques de contaminations.



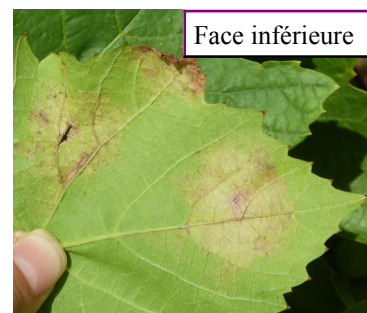
Attaque ancienne de mildiou sur grappe



Attaque récente de mildiou sur un grappillon; faciès rot brun



Face supérieure



Face inférieure

Les taches de mildiou sont peu ou pas fructifiées

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourcinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42

Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°17 du 1er août 2017

Oïdium:

Il n'y a pas de nouvelle parcelle signalée avec des symptômes d'oïdium.

Les symptômes déjà repérés les semaines passées ont peu progressé, et sont pour l'instant bien contrôlés.

Les grappes ont une sensibilité quasi nulle à l'approche de la véraison, mais si des symptômes sont présents, et même minimes, ils peuvent continuer à se développer jusqu'à la récolte.

Il faut donc être très vigilant, et bien surveiller ses parcelles, surtout le chardonnay.

Sur les parcelles touchées, un effeuillage soigné permet de limiter la progression de l'oïdium..



Symptômes d'oïdium sur grappes : léger feutrage blanc grisâtre. Lorsqu'il a un aspect marron ou noirâtre, son développement est fortement ralenti.



Botrytis :

On observe fréquemment des baies avec botrytis. La plupart du temps, il n'y a que quelques baies touchées par cep. Mais les perforations causées par les chenilles de 2ème génération d'eudémis peuvent provoquer des départs de foyers.

Le risque de développer de la pourriture n'est pas directement dépendant du climat, mais aussi de facteurs parcellaires comme la vigueur, ou la sensibilité du cépage.

Sur les parcelles sensibles, en effeuillage soignée permet de limiter la progression de la pourriture.



Symptôme de botrytis en train de s'étendre

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourcinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42

Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°17 du 1er août 2017

Vignes

Black rot :

De très rares symptômes sont observés cette semaine. Ils ont été vus sur seulement 2 parcelles, une en viticulture conventionnelle, et la seconde en biologique. Dans les 2 cas, seules quelques baies sont touchées.

Les symptômes sur grappes sont assez proches de ceux du mildiou. La couleur est un peu différente marron terne pour le black rot et marron rougeâtre pour le mildiou.

Mais on reconnaît à coup sûr le black rot à la présence de pycnides (points noirs, comme sur les taches des feuilles) sur les baies sèches. Ces pycnides sur les baies momifiées restent tout hiver, et constituent l'inoculum pour l'année suivante.



Baies touchées par le black rot à différents stades



Baie momifiée avec les pycnides caractéristiques.

Maladie du bois :

On observe de nombreux ceps atteints de la forme lente ou apoplectique. Pensez à les repérer pour pouvoir les supprimer ou les reposer cet hiver.



Forme lente de maladie du bois : les symptômes apparaissent lentement. Les décolorations rouges (pour les cépages rouges) apparaissent entre les nervures principales

Prévision météo :

Prévisions du 2 au 8 août : passage orageux ce week-end et mardi 8.

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourcinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42

Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation